



Les résultats du contrôle fiscal deviendraient-ils l'arlésienne de la DGFIP ?!

Communiqué de la CGT Finances Publiques

Les habitués regardent chaque année les résultats du contrôle fiscal, indiquant notamment les résultats financiers par impôt, par structures DGFIP, le nombre de contrôles sur place (vérifications générales de comptabilité), d'Examens la situation fiscale personnelle (ESFP) et ces dernières années celui d'examens de comptabilité du bureau (ECB).

Dans la période, la baisse des effectifs dédiés au contrôle fiscal et la remise en cause de la mission (rappelons la loi ESSOC et la relation de confiance, transformant le vérificateur en conseil aux entreprises), les chiffres sont d'autant plus attendus par les défenseurs du service public versus contrôle.

Ces chiffres avaient disparu il y a 2 ans du rapport annuel de la DGFIP du mois de mai ; la fougue printanière sans doute...

Voilà qu'ils disparaissent cette année du Projet de loi de finance (PLF), devant servir à la représentation nationale à voter les dotations allouées à chaque ministère! C'est plus que dommageable pour les parlementaires! Est-ce à dire que les débats seraient verrouillés ? Ou ont-ils d'autres sources d'informations qui seraient refusées au citoyen lambda ?

Certes, quelques chiffres sont publiés ici ou là. Mais, outre qu'ils sont évidemment choisis pour accompagner le discours politique, ils ne suffisent pas à la transparence nécessaire.

Par exemple, la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC = « plaider coupable » limitant des peines encourues) aurait permis le recouvrement de 3,25 M€ de droits éludés, la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP = dispositif transactionnel de mesures alternatives aux poursuites) aurait permis le règlement de deux affaires de fraude fiscale complexe à forts enjeux et les dénonciations obligatoires au procureur de la République des dossiers de contrôle fiscal ayant donné lieu à des rappels d'impôt supérieurs à 100 000 € et à l'application des sanctions administratives les plus lourdes auraient permis de rappeler environ 211 millions d'euros de droits et pénalités (tous les chiffres sont issus du communiqué de presse du ministère).

Rappelons que les deux premiers dispositifs sont assimilables à des cadeaux aux fraudeurs, puisqu'ils diminuent les sanctions en échange d'un règlement rapide des dossiers.

Rappelons également que, sans moyens alloués à toute la chaîne fiscale (du traitement des déclarations jusqu'à la vérification), ces affaires ne seraient jamais arrivées sur les bureaux de la justice. Les suppressions incessantes de postes, la dévalorisation des missions de contrôle et l'amoindrissement des pouvoirs de contrôle ne pourront que faire progresser la fraude et diminuer les impôts recouverts, qu'ils le soient spontanément ou suite à rappels.

De plus, alors que le ministre Darmanin, à grand renfort de communication, annonçait des rentrées d'argent supplémentaires, où sont ces soi-disants « 2 milliards collectés grâce au prélèvement à la source » ? Darmanin et ce gouvernement nous montrent une fois de plus qu'ils sont plus forts en communication qu'en transparence !

À l'heure où le gouvernement racle les fonds de tiroirs et ponctionne les plus faibles pour boucler son budget, cette disparition de chiffres nous laisse à penser qu'ils pourraient servir à prouver que d'autres choix sont possibles. (Par exemple un rééquilibrage Impôts sur le revenu/impôts sur les sociétés, une moindre importance donnée à la TVA, impôt injuste par excellence).

Ils pourraient prouver que les suppressions d'emplois à la DGFIP font baisser les recettes fiscales, que les atteintes au pouvoir de contrôle limitent la lutte contre la fraude.

**La transparence des pouvoirs publics est une des bases de la démocratie.
La CGT Finances Publiques exige la publication des chiffres complets du contrôle fiscal.**

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : [f](https://www.facebook.com/cgt.finpub) : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) [t](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

